

Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Impôts - Trésor
« Ensemble pour être plus forts »



POSTE-MORTEM

Nous avons été 2,3 millions de personnes à avoir participé à la votation citoyenne sur la réforme du statut de la poste. La solidarité s'est une fois de plus exprimée à travers cette votation.

Ce projet a pour but de transformer la Poste, actuellement établissement public industriel et commercial, en société anonyme avec tout ce qui en découle : ouverture du capital aux nouveaux actionnaires, introduction en Bourse et au final... **PRIVATISATION**, malgré les négations du ministre de l'Industrie Christian Estrosi.

C'est à un pilier fort du service public auquel le gouvernement s'attaque. Un service public ouvert à tous, garant de proximité et jouant un rôle social essentiel.

A ce jour, aucune garantie n'est faite quant au maintien de vrais bureaux de poste de proximité. En ce qui concerne la Banque Postale qui accueille tous et toutes, la soumettre aux lois du marché reviendrait à en exclure une partie de la population : les plus fragiles d'entre nous.

Restons mobilisés contre cette aberration, luttons contre l'individualisme et le libéralisme à outrance qui menacent notre société.

"Réduisons les fonctionnaires, cela fera des économies !"

Ces propos, le ministre Eric WOERTH les a tenus à l'Assemblée Nationale (le 23/10/2009) en se vantant d'avoir supprimé 100 000 fonctionnaires en 3 ans. Et ainsi avoir fait économiser 3 milliards d'euros au budget ! Economies ? Mais jusqu'où iront-ils ? Un exemple : dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, entre autres, ont été votés l'obligation faite aux médecins de réduire les prescriptions d'arrêt de travail, la remise en cause de l'automatisme des huit trimestres par enfant pour les femmes pour le calcul de la retraite, pas de revalorisation des allocations familiales, ainsi que « la décision de ne pas renouveler l'ALD (affectation de longue durée) cancer au-delà de la durée initiale de 5 ans que s'il s'avère nécessaire de poursuivre une thérapeutique lourde ou de prendre en charge des séquelles liées à la maladie ... Certes le cancer n'est peut-être pas guéri... Nombre d'entre nous seront amenés à souffrir ou à mourir de cette maladie » (Mme BACHELOT)

Cela alors que les entreprises totalisent depuis 1991 près de 300 milliards d'exonérations de cotisations sociales ! De l'argent il y en a, aux impôts (et au Trésor), on sait ça !

Et dernière nouvelle, dans l'Essonne et à Paris Centre, on « sollicite » voire on réquisitionne (à la DDEA) des inspecteurs des impôts et des agents de l'équipement pour encadrer des centres de vaccination au mépris de leur statut pour des missions qui ne sont pas les leurs alors qu'on a supprimé des emplois par milliers dans les hôpitaux

Les conditions de travail empirent, provoquant une augmentation très sensible des cas de souffrance au travail, les agents en ont témoigné dans les HMI tenues en intersyndicale ce mois-ci : augmentation des charges de travail, pressions hiérarchiques renforcées sur le respect des indicateurs de performance, phénomènes encore limités mais réels de harcèlement, galère des nouveaux logiciels (gaïa, chorus), ultrapolyvalence, tensions provoquées par des compensations de temps partiel non assurés, doctrines d'emploi foulées au pied, problèmes accrus dans les services d'accueil, et cette liste n'est pas exhaustive.

Répetons-le : nous ne nous en sortons que par l'action commune, et non individuellement. La responsabilité de cette situation n'incombe pas aux agents qui n'ont demandé ni les réformes de structure, ni les suppressions d'emploi, ni la révision à la baisse de nos droits et garanties..

Dans le département, on vient de nous annoncer 33 suppressions d'emplois aux impôts, 22 au Trésor. Nous réagirons en intersyndicale. Nous le savons, de nombreux services l'ont dit aux représentants syndicaux : il ne faudrait pas qu'on nous supprime un agent de plus. Nous y sommes.

Les signes de colère se multiplient : manifestations de postiers, des viticulteurs, et plus près de nous, dans le val d'Oise, des salariés ABB (Saint Ouen l'Aumône), de Renault (Eragny)...

Nous prendrons nos responsabilités pour organiser une riposte à la hauteur de l'attaque.



Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique du 3 août 2009

La charrette avant les boeufs

En temps normal, un projet de loi est mis en débat, au vote, et (s'il est accepté à la promulgation ; sa mise en application est possible par des décrets...or c'est le contraire qui s'est passé :

Le projet était encore en gestation fin 2007 au sénat et sort, courant avril 2008, avec ses décrets sur la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

L'ouverture au dialogue social ??

Le projet de loi suit la procédure d'urgence... et d'entêtement.

Nous avons manifesté fait grève, fait signer des pétitions sur toute la France en Intersyndicale en octobre 2007, puis pendant le 1er semestre 2008 à des taux de participation plus importants que d'habitude jusqu'au 11 juin 2009...ET voilà que, lorsque nous sommes en vacances cette loi est votée le 3 août 2009.

Le temps de l'insouciance ou de la résignation est-il arrivé ?

Surtout pas car rien n'a changé dans les termes de la réforme du statut de la fonction public qu'enterrine une telle loi dans son article 7 :

« En cas de restructuration d'une administration de l'Etat (...) le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle dès que son emploi est susceptible d'être supprimé. »

Dans cette situation, trois « possibilités » s'offrent à nous :

→ Comme tout salarié licencié lors d'un plan social, tu « bénéficies » d'un projet personnalisé d'évolution professionnelle (ça fait mieux que « reclassement ») vers une autre administration, ou vers le privé (si si !! lis bien cet article 7, tu verras !), ou pour « créer » une entreprise...en auto entrepreneur (c'est statistiquement plus intéressant que de pointer au chô-m-du); Et oui ! tu n'es plus un titulaire, mais un fonctionnaire (regarde l'article 20 de cette loi)...MOBILE

→ Lors de ta réorientation professionnelle, tu peux être intérimaire dans ta propre administration, ou dans une autre, ça c'est le comble d'avoir bosser autant pour avoir ton concours (C, B, A, etc.), t'être investi dans des formations, pour n'être qu'un travailleur précaire comme les autres... sauf que là y a pas Adecco, Manpower, ou Vedior Bis, mais un coaching musclé de ta direction (« autorité de gestion » dans le texte) ou d'une autre pour accepter la mission de quelques mois (le stress professionnel que nous subissons déjà sur nos stat' n'est rien comparé à celui que nous rencontrons pendant et à la fin d'une mission interim ; les réultats, l'angoisse avant le renouvellement d'une mission)

→ Lors de ta recherche d'emploi, ta rémunération sur 2 ans est conditionnée par l'obligation tous les 6 mois de justifier une recherche active, par des candidatures, des attestations d'entretien à fournir (article 12) ; de plus lorsque l'administration te proposera trois postes équivalents et dans ton ressort géographique au troisième refus tu es mis en disponibilité d'office - sans rémunération. ni indemnité (n'oublie pas que tu es fonctionnaire. donc pas d'ASSEDIC!)

Du changement pour les contrôleurs...

La commission des statuts du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) réunie le 9 juillet 2009 a examiné le projet de décret sur l'évolution des catégories B.

Dans le cadre de la fusion, les statuts particuliers des contrôleurs des Impôts et du Trésor devraient disparaître pour être remplacés par un statut unique avec les modifications suivantes :

- création d'un seul corps en trois grades : contrôleur 2^{ème} classe, contrôleur 1^{ère} classe, et contrôleur principal
- recrutement au 2^{ème} grade au niveau BAC+2 ;
- début du 1^{er} grade à l'indice 310,
- début 2^{ème} grade à l'indice 320,

Tous les recrutements en B se font dans le 1^{er} grade de contrôleur 2^{ème} classe au niveau BAC. La

possibilité d'un recrutement direct en contrôleur 1^{ère} classe au niveau BAC+2 serait donc une modification importante du déroulement de carrière tel qu'il existe dans notre administration.

Une réforme qui obligera les contrôleurs à travailler plus longtemps pour espérer gagner le même salaire...

Les agents bénéficieront de quelques points d'indice, au moment du reclassement mais seront perdants sur le déroulement de carrière : la durée moyenne de carrière passerait de 28 à 33 ans et au total, la durée sur les 3 grilles serait de 89 ans au lieu de 63 ans, soit 26 ans de plus. Autant dire aucun espoir d'accéder au grade de contrôleur principal !

Par exemple, les durées de séjour des 1^{ers} échelons du grade de contrôleur de 2^{ème} classe passent de 1 an et 6 mois à 2 ans. Ainsi, un contrôleur de 2^{ème} classe qui débute aujourd'hui, atteint, après 7 ans d'ancienneté le 6^{ème} échelon (indice 352). Avec la nouvelle carrière, ce

même contrôleur atteindra après 7 ans d'ancienneté le 5^{ème} échelon de la nouvelle grille (indice 345).



Encore une fois, l'attaque du pouvoir d'achat s'ajoute à la non reconnaissance de la qualification et du travail pour accomplir les missions...

HARCELEMENT MORAL

Suite aux Heures Mensuelles d'Information organisées sur chaque site des Impôts du département, nous avons pu aborder la question des conditions de travail des agents. Nous continuerons à tenir des HMI sur ce thème, dès que possible, dans les trésoreries du département (52).

De nombreux sujets ont été évoqués (lire Edito), outre tous ces problèmes importants, certains collègues nous ont avoué avoir été victimes de harcèlement moral. Si ces collègues sont en capacité de témoigner aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont quitté le service où les faits ce sont produits. Les harceleurs ne sont donc jamais sanctionnés et peuvent ainsi continuer à nuire. Le harcèlement moral au travail, de par ses aspects sournois, est parfois difficile à identifier, y compris par les personnes qui en sont victimes. Alors en cas de doute, n'hésite pas à contacter un militant syndical, il ou elle pourra t'aider et te conseiller dans tes démarches.

Contre le harcèlement, il faut réagir très vite pour éviter que la situation perdure ou se dégrade. Car plus l'auteur du harcèlement sera conscient de la faiblesse de sa victime plus il l'a harcèlera.

Le harcèlement moral au travail ne peut se développer que si on l'encourage ou le tolère !

Les responsabilités de ceux qui ont le pouvoir de faire cesser ces actes criminels destructeurs de l'être humain et indignes de notre temps, sont donc primordiales.

Ce qu'il faut savoir: Le harcèlement moral est un délit. Ainsi la victime peut déposer une plainte auprès d'un officier de police judiciaire ou par courrier auprès du tribunal compétent. Selon l'article L.222-33-2 du code pénal institue **un délit de harcèlement moral puni de 1 an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.**

Tu peux d'ores et déjà trouver sur notre site, dans la rubrique « Conditions de travail » un dossier complet sur le harcèlement moral.



Les listes d'aptitude :

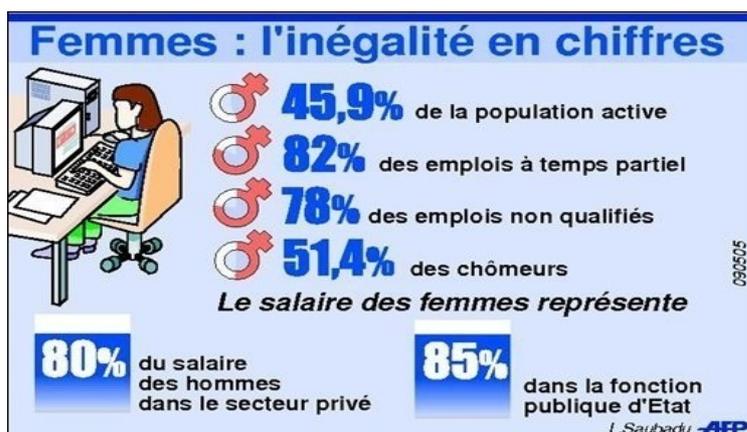
Cette année, 27C et 26B du département avaient postulé pour le passage au grade supérieur par ce mode de sélection.

8 candidats B et 6C remplissaient les conditions nécessaires à la sélection. Au final, 3B et 4C ont été pris.

Comme chaque année, les critères pour être classé "exceptionnel" sont très sélectifs :

- la notation chiffrée doit comporter au minimum deux +0,06 lors des cinq dernières années,
- les appréciations littérales ne peuvent souffrir aucune réserve et
- le candidat doit se trouver à l'échelon et dans la plage d'âge utile (AAPI 1 ech. 6 ou 7 pour les C et CP ech.4 pour les B et 45 à 55 ans cette année).
- Le candidat doit avoir travaillé dans différents services
- il doit faire preuve de capacité à exercer les fonctions envisagées

Rappelons en outre que le classement "exceptionnel" ne garantit par le passage au grade supérieur : en effet, la DG procède à un classement national des candidats proposés par les Directions (soumis à la CAP nationale), et une coupure intervient sur cette liste en fonction du nombre de postes disponibles (contraintes budgétaires).



Egalité H/F :

Toujours l'intolérable. Une étude mondiale réalisée par « DDI France » vient de confirmer que les femmes continuent d'être tenues à l'écart des postes d'encadrement supérieur, les plus stratégiques. Il est intéressant de noter que la dite enquête relève le différentiel très important entre femmes et hommes pour ce qui est de la place dans le « vivier » direct au regard de ce qu'elle est dans les emplois de direction.

Ajoutons que les dernières statistiques confirment qu'en la matière le gouvernement se hâte avec une remarquable lenteur. Alors que les femmes sont majoritaires dans la Fonction publique de l'état, qu'elles représentent 41% du vivier concerné elles ne sont plus que 11,6% dans les emplois de direction relevant de la décision directe du gouvernement ! 1 point de plus que l'année précédente : Objectif 2050 ?

Gaïa ou comment surcharger l'accueil au guichet au détriment des usagers et de la santé des agents.

Septembre 2009: Les agents du guichet doivent utiliser la nouvelle application «Gaïa Guichet» dès le 1er septembre ... or les formations commencent le 7 !!

Du côté des trésoreries :

Avant Gaïa:

Un usager arrive au guichet de la Trésorerie en faisant part d'une erreur sur sa déclaration (cotisations syndicales non prises en compte par exemple...).

L'agent au guichet fait une copie de l'avis d'imposition, une copie du justificatif syndical, transmet le tout au centre des impôts par courrier et garde un double à la trésorerie.

Temps passé : 2 min

Aujourd'hui avec Gaïa:

L'usager arrive au guichet pour le même motif de réclamation. L'agent va dans le Portail Métier pour saisir la réclamation: il rentre le numéro fiscal du contribuable puis va cliquer sur «contact». Il saisit la demande de l'usager puis enregistre le dossier. Ensuite, il doit aller scanner la pièce justificative (sachant que dans de nombreuses trésoreries, l'unique scanner ne se trouve pas au guichet et est utilisable par plusieurs agents, il doit donc attendre son tour). Puis il revient au guichet et va rechercher sur le réseau le document scanné pour le joindre au dossier. Ensuite, il édite un accusé réception pour l'usager, justifiant que sa demande a été transmise au centre des impôts.

Temps passé : 10 min

Du côté des centres des impôts :

Avant Gaïa:

En plus de son travail de gestion habituel, l'agent doit assurer l'accueil physique suivant un planning qui s'étale maintenant d'avril à décembre, traiter le courrier, le courriel, répondre au téléphone et tout ça en jonglant avec 7 applications différentes dans le meilleur des cas...

Temps passé : 5 min

Aujourd'hui avec Gaïa:

En plus des tâches citées ci-dessus, l'agent réceptionne les demandes des usagers transmises par les trésoreries via le nouveau logiciel. Malgré le manque d'ergonomie de l'application, il traite tant que bien que mal la réclamation ou la reroute si elle est n'est pas de sa compétence. Et là, le couac: la demande se perd dans les méandres du système et crée des tensions dans les services qui se renvoient la balle...

Temps passé : 20 min

Il est bien évident qu'en période d'échéance, son utilisation devient ingérable, compte tenu du nombre important de personnes au guichet.

De plus, on s'aperçoit que le mode de saisine de la réclamation offre plusieurs choix: Guichet, Courrier, Téléphone et Courriel ... Doit-on penser qu'à l'avenir toutes les réclamations devront être saisies dans Gaïa ??? La direction prévoit-elle de mettre des agents supplémentaires dans chaque trésorerie de proximité ???

Conclusion: l'outil GAIA et ses nombreux «bugs» n'est pas (c'est le moins que l'on puisse dire) une aide utile dans la période, alors que les files d'attente s'allongent aux guichets. Et pendant ce temps là, les conditions de vie au travail se dégradent encore plus et, s'ils l'avaient oublié, on presse les agents pour la quête des résultats statistiques.

De qui se moque t-on? Nous refusons l'industrialisation de notre administration et voulons exercer un réel service public avec un personnel formé et non pas des outils qui donnent l'illusion d'un meilleur service rendu ...

Que l'administration ne nous fasse pas le coup du "nous ne savons pas" de France Télécom et s'imagine que tout se passe bien dans services !!!

Calendrier des HTII

sur les suppressions de 55 emplois à la DGFIP du 95

- jeudi 10 décembre à Cergy à 10h
- jeudi 10 décembre à Garges à 14h30
- vendredi 11 décembre à Ermont à 9h30
- vendredi 11 décembre à Saint Leu à 10h45
- vendredi 11 décembre à Argenteuil à 14h

Chaque agent a le droit de participer pendant les heures de service à une heure interdirectionnelle d'information syndicale par trimestre.

Cette autorisation tiendra compte des délais de route nécessaires aux agents des postes distants du lieu de la réunion.

On vous souhaite :

* un Joyeux Noël 2009



* un Bon réveillon du 31 décembre 2009

* Meilleurs Voeux pour l'année 2010

